

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ALBAN de MONTBEL, convoqué le 04 avril 2022, s'est réuni le 11 avril 2022 dans la salle du conseil municipal sous la présidence de monsieur le maire Pierre DUPERCHY.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Nombre de conseillers présents ou représentés : 15

Nombre de votants : 15

Présents :

Brigitte ALLARD, Chantal CHAPELET, Virginie DUPORT dit ROUSSEAU, Marie-Françoise EXCOFFON, Etienne LALLEMENT, Nunzia MAURIZI, Régis MONTFALCON, Sophie PARADIS-PELLICIER, Patrick ROULAND, William VANNEUVILLE.

Excusés :

Catherine CAUTERMAN (pouvoir donné à Sophie PARADIS-PELLICIER), Lucile FLUTTAZ (pouvoir donné à Pierre DUPERCHY), Emilie RAGNI (pouvoir donné à Marie-Françoise EXCOFFON), Patrick ROUCH (pouvoir donné à Brigitte ALLARD).

Début de la séance à 20 h 05

Désignation du secrétaire : Etienne LALLEMENT

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2022

Approuvé

1 abstention : Catherine Cauterman

Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le maire propose que le taux municipal du foncier bâti 2022 reste fixé à 19.20 %, sans changement depuis 2017, et avec le taux départemental de 11.03% (suite à la suppression de la taxe d'habitation), la taxe s'établit à :

- Taxe foncières propriété bâties : 30.23%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 53.03%.

Brigitte ALLARD précise que le montant estimé du produit communal des taxes foncières 2022 serait de 279 473€ auquel s'ajoute :

- Taxe habitation : 22 637 €
- Allocation compensatrice : 597 €
- Versement du coefficient correcteur des personnes exonérées : 8 586 €

Soit un total prévisionnel 2022 à recevoir au titre de la fiscalité directe locale de 311 293 €.

Approuvé à l'unanimité

Attribution des subventions diverses

Monsieur le maire propose d'attribuer pour 2022, les subventions ci-dessous listées :

RESA	80 €
ASN Foot Novalaise	70 €
Ski Club du Guiers	120 €
Handi Sport	80 €
Tennis club du lac d'Aiguebelette	150 €
Jeunes Sapeurs-pompiers volontaires Novalaise	180 €
Club d'aviron	350 €
Mémoire Août 1942	70 €
Papillons blancs	70 €
Comité des fêtes	300 €
Bibliothèque intercommunale	800 €
Tirelire des Saint Albambins	400 €
SSIAD Infirmiers à domicile	1 170 €
ADMR EHPAD (portage de repas)	327 €
ADMR Novalaise (aide à la personne)	1 150 €
Pari Solidarité (aide alimentaire)	837 €
Savoie Solidarité Migrants	96 €
Total	6 250 €

Approuvé à l'unanimité

Budget primitif 2022

Brigitte ALLARD présente au conseil le budget primitif 2022 qui, après affectation de l'excédent 2021 de la section fonctionnement présente les cumuls suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 973 164.00 € dont 537 965.26 € affecté à la section investissements

Recettes : 973 164.00 € dont 482 891.00 € de résultat reporté de 2021

Investissements : Dépenses : 738 684.53 €

Recettes : 738 684.53 € dont 537 965.26 € du fonctionnement.

Monsieur le maire apporte quelques observations sur les besoins de la section fonctionnement et détaille les projets d'investissements.

Approuvé à l'unanimité

Les conseillers ont ensuite signé le document annexé à la liasse du Budget Primitif

Mise en place de la nomenclature M57

Un changement de nomenclature comptable devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024. A la demande de la Trésorière ce changement sera anticipé au 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle nomenclature permettra davantage de souplesse budgétaire.

Approuvé à l'unanimité

Rétrocessions des voiries du Lotissement du PERRON

Par suite de la dévolution à la commune des parcelles A1419 et A1416 par le lotissement du PERRON, le conseil décide de rétrocéder ces parcelles à la SAS NBI, dans le cadre du projet d'aménagement d'un bâtiment existant route du lac, et autorise monsieur le maire à signer les actes nécessaires.

Approuvé

1 abstention Nunzia Maurizi

Rénovation de la salle du conseil municipal

En complément du projet de rénovation de l'école élémentaire, la salle du conseil pourrait être temporairement utilisée par les élèves. Les devis pour rénovation des peintures, remplacement du revêtement de sol et d'une fenêtre s'élèvent à 10 851 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le maire fait circuler le planning des permanences du bureau de vote pour le deuxième tour de l'élection présidentielle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h35.

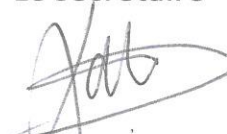
Le Maire



Pierre DUPERCHY



Le secrétaire



Etienne LALLEMENT